

CET ADDENDUM SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS (« Addendum SP » ou « ASP ») est un addendum à l'Accord-cadre de souscription (« ACS ») entre AlayaCare inc. (« AlayaCare ») et le client identifié dans l'ACS (« Client ») en vertu duquel le Client souhaite obtenir, et AlayaCare accepte de rendre, certains services professionnels, éducatifs, opérationnels, techniques, d'implémentation, de configuration et/ou de configuration avec lien avec les Services d'abonnement. Les termes en majuscules utilisés, mais non définis dans le présent Addendum SP, auront la signification qui leur est donnée dans l'ACS.

PSA 1. Étendue des services. AlayaCare fournira au Client des Services professionnels tels que décrits dans les énoncés de travail, les plans de projet et autres artefacts de projet qui seront convenus par les parties de temps à autre (généralement « **Énoncés de travail** » ou « **EDT** »). Chaque Énoncé de travail doit définir les termes liés aux Services professionnels, y compris la portée, l'échéancier, les responsabilités, les honoraires et le taux salarial et doit régir chaque engagement individuel. AlayaCare supportera ses propres coûts dans l'accomplissement des Services professionnels, y compris la main-d'œuvre, les frais généraux et les fournitures, sauf que si l'exécution des Services exige que les ressources d'AlayaCare soient sur le site du Client, alors, sur présentation par AlayaCare de la documentation et des reçus appropriés, AlayaCare peut facturer au Client des dépenses raisonnables liées au voyage.

PSA 2. Responsabilités du client.

- a) La capacité d'AlayaCare à fournir les Services professionnels requiert la coopération du Client sous la forme de réponses opportunes aux demandes d'information, et l'exécution rapide et opportune par le Client de ses obligations, comme défini dans l'EDT et la documentation du projet connexe. Dans le cas où le Client ne s'acquiesce pas de ses responsabilités en temps opportun, AlayaCare peut être retardée dans l'accomplissement de ses obligations et des coûts ou dépenses supplémentaires encourus par AlayaCare peuvent être facturés au Client.
- b) Le Client accepte de nommer un représentant qui assurera une liaison professionnelle et rapide avec AlayaCare; aura l'expertise et l'autorité nécessaires pour faire participer le Client; sera disponible pendant les heures de bureau lorsque demandé par AlayaCare; et rencontrera les représentants d'AlayaCare à des intervalles réguliers et convenus pour examiner les progrès et résoudre les problèmes liés à chaque Plan de Projet.
- c) Le Client accepte de fournir une direction et des décisions de gestion comme raisonnablement demandé par AlayaCare et de rendre disponible pour référence et utilisation par AlayaCare ces données, documentation, et autres matériaux et informations qui sont raisonnablement demandés par AlayaCare pour exécuter les Services professionnels.

PSA 3. Matériels du projet

- a) Propriété du Client. Le Client doit posséder tous les droits, titres et intérêts dans et sur toute sa propriété, y compris sa technologie, ses processus d'affaires, ou d'autres éléments propriétaires qui font partie des livrables et sont énoncés dans un EDT (« Propriété du Client »). AlayaCare aura le droit d'utiliser une telle Propriété du Client uniquement dans le but de fournir les Services professionnels au Client.
- b) Livrables. AlayaCare est propriétaire de tous les droits, titres et intérêts dans et sur les Livrables (à l'exclusion de toute Propriété du Client) qui sont dérivés de et relatifs au Logiciel AlayaCare. Sous réserve des conditions de l'ACS et du présent ASP, AlayaCare fournit au Client une licence limitée, non exclusive et non transférable pour utiliser les Livrables uniquement pour les opérations internes du Client dans le cadre de son abonnement au Logiciel.
- c) Outils. Rien dans le présent ASP ne doit être interprété comme une cession ou un transfert des droits de propriété intellectuelle sur les outils, bibliothèques, savoir-faire, techniques et expertises propriétaires utilisés par AlayaCare pour développer les Livrables.

PSA 4. Processus d'Autorisation de modification. Si le Client demande la modification de l'un des spécifications, exigences, Livrables, ou étendue des Services professionnels décrits dans tout EDT, et à condition que ces changements ne modifient pas matériellement la nature du projet ou n'excèdent pas la capacité d'AlayaCare à l'exécuter, AlayaCare préparera et soumettra rapidement un projet d'Autorisation de modification reflétant les changements demandés par le Client et proposant des ajustements raisonnables, le cas échéant, à l'échéancier de travail et aux dates de livraison de chaque livrable et/ou à l'estimation ou au prix fixé dans l'énoncé des travaux, (chacun, une « **Autorisation de modification** »). Des Autorisations de modification peuvent être soumises par AlayaCare en raison de (i) retards ou de manquements de la part du Client; ou (ii) de l'échec de l'une des hypothèses et conditions décrites dans l'EDT. Les Autorisations de modification ne sont pas contraignantes à moins qu'elles soient exécutées par les deux parties, et jusqu'à ce qu'elles le soient. Les Autorisations de modification signées seront considérées comme faisant partie de, et soumises à, cet Addendum SP et aux Services, à la date à laquelle chaque étape doit être achevée, si

applicable, et/ou au prix fixé pour cette AM.

PSA 5. Garantie des Services professionnels. AlayaCare garantit : (a) Qu'elle-même et chacun de ses employés, consultants et sous-traitants, le cas échéant, auxquels elle fait appel pour fournir et exécuter les Services professionnels, possèdent les connaissances, les compétences, l'expérience, les qualifications et les ressources nécessaires pour fournir et exécuter les Services professionnels conformément au présent EDT; et (b) que les Services professionnels seront exécutés et livrés au Client de manière correcte, diligente et professionnelle, conformément aux normes industrielles, aux lois et aux réglementations gouvernementales applicables à l'exécution de ces services. La capacité d'AlayaCare à exécuter avec succès ces services dépend de la fourniture par le Client d'informations opportunes, de l'accès aux ressources et de sa participation. Si, sans faute ou retard du Client, les Services professionnels ne sont pas conformes à la garantie précédente, et que le Client notifie AlayaCare dans les 60 jours suivant la livraison des Services professionnels par AlayaCare, le Client peut demander à AlayaCare de réexécuter les parties non conformes des Services professionnels.

PSA 6. Clause de non-responsabilité. LES GARANTIES ÉNONCÉES CI-DESSUS SONT LES SEULES GARANTIES ET LES SEULS RECOURS DU CLIENT ET LES OBLIGATIONS EXCLUSIVES D'ALAYACARE EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET LES PRODUITS LIVRABLES À EXÉCUTER POUR LE CLIENT ET À LUI FOURNIR CONFORMÉMENT AU PRÉSENT ADDENDUM SP ET À TOUTE DÉCLARATION DE TRAVAIL. IL N'EXISTE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, DE TITRE ET DE NON-VIOLATION.

PSA 7. Limitations de la responsabilité pour les Services professionnels. EN AUCUN CAS, L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS, SPÉCIAUX OU EXEMPLAIRES, OU DE DOMMAGES INDIRECTS DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT (Y COMPRIS LA PERTE DE DONNÉES CLIENTS, DE REVENUS, DE BÉNÉFICES, D'UTILISATION OU D'AUTRES AVANTAGES ÉCONOMIQUES), RÉSULTANT D'UNE RUPTURE DE GARANTIE OU D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UN DÉLIT, D'UNE OBLIGATION LÉGALE OU DE TOUTE AUTRE CAUSE LÉGALE D'ACTION DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC UN CAHIER DES CHARGES. NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE DANS LE CAHIER DES CHARGES OU LA MSA APPLICABLE, LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'ALAYACARE ENVERS TOUTE PERSONNE, ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ, QUELLE QU'ELLE SOIT, DÉCOULANT DE OU EN RELATION AVEC LES SERVICES PROFESSIONNELS OU LES PRODUITS LIVRABLES, SERA LE MONTANT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS.

PSA 8. Durée. Le présent Addendum SP entre en vigueur à la même date que l'ACS et reste en vigueur pendant toute la durée de ce dernier. Chaque cahier des charges prend effet à la date de sa dernière signature et expire à l'achèvement du projet défini dans le cahier des charges applicable, ou tel qu'autrement défini dans le cahier des charges applicable.

PSA 9. Entrepreneur indépendant. La relation qu'entretient AlayaCare avec le Client en vertu du présent ASP sera celle d'un entrepreneur indépendant. AlayaCare se réserve le droit d'utiliser des tiers (qui sont sous un engagement de confidentialité avec AlayaCare), y compris, mais sans s'y limiter, des sous-traitants extraterritoriaux, pour aider aux Services professionnels, y compris, sans s'y limiter, toute migration de données, configuration, implémentation et processus de développement de code personnalisé.

PSA 10. Non-empêchement. Sous réserve qu'AlayaCare n'utilise pas la Propriété du Client, sauf dans la mesure permise par les présentes, rien dans le présent ASP ne doit être interprété comme empêchant ou limitant de quelque manière que ce soit le droit d'AlayaCare de fournir des services de conseil, de développement ou d'autres services de toute nature à toute personne ou entité (y compris, sans limitation, l'exécution de services ou le développement de matériaux qui sont similaires et/ou concurrentiels avec les Services professionnels et/ou les Livrables en vertu des présentes).

Intégralité de l'addendum. Cet Addendum SP, ainsi que les pièces jointes qui sont incorporées par référence, ainsi que l'ACS et ses Bons de Commande associés, constituent l'accord complet entre les parties et remplacent tous les accords ou représentations antérieurs ou simultanés, écrits ou oraux, concernant l'objet de cet Addendum SP et desdites pièces. Les parties rejettent expressément toute confiance dans tous les accords antérieurs, les ententes, les demandes de propositions, les communications verbales et/ou écrites relatives aux Services professionnels à fournir par AlayaCare.